

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : Métrologie Légale.

Objet de la prestation : Délivrance d'attestation de vérification d'instruments de mesure

Conditions d'obtention

- L'instrument de mesure doit être soumis au contrôle métrologique légale et conforme à un modèle approuvé par le service de la métrologie Légale

Pièces à fournir

- Imprimé de Demande de vérification à retirer de la Sous-Direction de la métrologie légale
- Quittance de paiement des droits de vérification

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Désignation de la date de vérification - Réalisation de l'opération de vérification - Emission de l'attestation de vérification	Service relevant de la Sous-direction de la métrologie légale	d'une semaine à un mois à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier
Service : Sous-Direction de la Métrologie Légale Adresse : 1, rue lavoisier Tunis 1000

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Sous-Direction de la Métrologie Légale Adresse : 1, rue lavoisier Tunis 1000

Délai d'obtention de la prestation
d'une semaine à un mois à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et/ou réglementaires
- Loi n° 99-40 du 10 mai 1999 relative à la Métrologie Légale - Décret n° 2001-588 du 26 Février 2001 portant fixation des redevances à percevoir pour les opérations de contrôles métrologiques légaux des instruments de mesure et les modalités de recouvrement - Décret n° 2001-1036 du 8 Mai 2001 fixant les modalités des contrôles métrologiques légaux, les caractéristiques des marques de contrôle et les conditions dans lesquelles elles sont apposées sur les instruments de mesure